

S P E R A N S

Société anonyme au capital de € 375.360
Siège social : 16 rue de la Ville l'Evêque - 75008 PARIS
622 056 307 R.C.S. Paris

62 B. 5630

Extrait du
Procès-verbal du Conseil d'Administration
du 19 juin 2007

L'an deux mil sept, le dix-neuf juin, à 11 heures, le Conseil d'Administration de la société SPERANS s'est réuni au siège social de la société sur convocation du Président.

Étaient présents :

MM.	Patrick BILLIOUD	Président-Directeur Général,
	Philippe BARBIER	Administrateur,
Mme	Laurence JATON	Administrateur,
MM.	Pascal LE NORMAND	Administrateur,
	Patrice MERCERON	Administrateur,

Assistaient également à la réunion :

MM.	Patrick van der BEKEN,
	Pascal PLOCQUE,
Mme	Claudine AUGER, qui remplit les fonctions de secrétaire.

Commerces de Paris
I M K
- 3 JUL, 2007

N° DE DEPOT

Le Conseil, réunissant tous les administrateurs, peut valablement délibérer.

II. DEMISSION DE M. PATRICK BILLIOUD DE SON MANDAT D'ADMINISTRATEUR ET DE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL

Monsieur Patrick BILLIOUD informe les membres du Conseil des raisons qui l'amènent à se démettre de ses fonctions d'Administrateur et de Président-Directeur Général. Il remet la démission de ses mandats avec effet immédiat.

Le Conseil prend acte de sa démission et lui exprime ses remerciements pour la part active qu'il a pris aux travaux du Conseil d'Administration.

Les délibérations se poursuivent alors en l'absence de M. Patrick BILLIOUD.

III. COOPTATION DE M. PATRICK VAN DER BEKEN EN QUALITE D'ADMINISTRATEUR

Sur la proposition de Monsieur BARBIER, le Conseil, après en avoir délibéré et se prononçant à l'unanimité, nomme Administrateur Monsieur Patrick van der BEKEN, à titre provisoire et sous réserve de ratification par la prochaine assemblée générale, en remplacement de Monsieur Patrick BILLIoud et pour le temps restant à courir du mandat de ce dernier, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009.

Monsieur Patrick van der BEKEN déclare accepter les fonctions d'Administrateur et satisfaire à toutes les conditions légales requises.

Monsieur Patrick van der BEKEN participe alors aux délibérations du Conseil.

IV. NOMINATION DE MONSIEUR PATRICK VAN DER BEKEN EN QUALITE DE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL

Sur proposition de Monsieur BARBIER, le Conseil, à l'unanimité moins la voix de l'intéressé qui s'abstient, nomme Monsieur Patrick van der BEKEN Président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'Administrateur.

En conséquence, le Conseil décide que Monsieur Patrick van der BEKEN, Président du Conseil d'Administration, assumera lui-même la Direction Générale de la Société.

Monsieur Patrick van der BEKEN est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration. Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

Monsieur Patrick van der BEKEN déclare accepter la Présidence et la Direction Générale de la Société et remercie le Conseil pour la confiance qui lui est ainsi témoignée.

Monsieur Patrick van der BEKEN prend alors la présidence de la présente réunion.

V. DEMISSION DE M. PASCAL LE NORMAND DE SON MANDAT D'ADMINISTRATEUR

Monsieur Pascal LE NORMAND remet au Conseil sa démission de ses fonctions d'Administrateur avec effet immédiat.

Le Conseil prend acte de cette démission et remercie M. Pascal LE NORMAND pour les services rendus à la société.

VI. COOPTATION DE M. PASCAL PLOCQUE EN QUALITE D'ADMINISTRATEUR

Sur la proposition du Président, le Conseil, après en avoir délibéré et se prononçant à l'unanimité, nomme administrateur Monsieur Pascal PLOCQUE, à titre provisoire et sous réserve de ratification par la prochaine assemblée générale, en remplacement de Monsieur Pascal LE NORMAND et pour le temps restant à courir du mandat de ce dernier, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2007.

Monsieur Pascal PLOCQUE déclare accepter les fonctions d'Administrateur et satisfaire à toutes les conditions légales requises.

Monsieur Pascal PLOCQUE participe alors aux délibérations du Conseil.

VII. NOMINATION DE MONSIEUR PASCAL PLOCQUE EN QUALITE DE DIRECTEUR GENERAL DELEGUE

Sur la proposition du Président, le Conseil, à l'unanimité moins la voix de l'intéressé qui s'abstient, nomme Monsieur Pascal PLOCQUE en qualité de Directeur Général Délégué pour la durée de son mandat d'Administrateur.

Monsieur Pascal PLOCQUE déclare accepter les fonctions de Directeur Général Délégué et remercie le Conseil pour la confiance qui lui est ainsi témoignée.

Monsieur Pascal PLOCQUE, en qualité de Directeur Général Délégué, aura pour mission d'assister Monsieur Patrick van der BEKEN dans ses fonctions de direction générale et disposera, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs de direction générale.

Certifié conforme



Le Président-Directeur Général